

» à l'Empire , espère que S. M. Impériale ,
 » conformément aux termes de sa Lettre , ne
 » fera usage de sa qualité d'Avocat & de Dé-
 » fenseur du St. Siège , que pour travailler à
 » la grande gloire de l'Eglise Catholique , à
 » l'augmentation de la Foi pure & orthodoxe , &
 » à l'extirpation de l'hérésie : Qu'il est impos-
 » sible d'en douter après les preuves qu'Elle
 » a déjà données de cette disposition en sou-
 » tenant avec tant de vigueur , par ses Am-
 » bassadeurs à Francfort , dans les Conférences
 » Préliminaires , la dignité & l'autorité du St.
 » Siège , aussi-bien que les droits & les pré-
 » rogatives de la Puissance Ecclésiastique ; &
 » en rejetant avec tant de courage les de-
 » mandes & les propositions que les Ministres
 » des Princes Protestans avoient faites pour
 » obtenir la révocation de l'importante clause
 » du quatrième Article du Traité de *Riswick* :
 » Que le maintien de cette clause est un aussi
 » grand sujet de consolation pour l'Eglise ,
 » que sa révocation auroit été un sujet de
 » triomphe pour les Hérétiques : Que S. S.
 » a appris dans les mêmes circonstances , avec
 » une joye inexprimable , que la grande af-
 » faire de la succession de *Juliers* & de *Bergue* ,
 » avoit été terminée définitivement , & réglée
 » en faveur de la Maison Palatine de Sultz-
 » bach , en sorte que la juste crainte qu'on
 » avoit que cette belle succession ne passât
 » entre les mains d'un Prince Protestant , est
 » entièrement dissipée : Que comme un Règne
 » dont les commencemens sont accompagnés
 » d'avantages si réels pour la Religion , ne
 » sauroit manquer d'être heureux & fortuné ,
 » c'est un nouveau motif pour S. S. de féli-
 » citer